

L'ORDRE DANS L'EGLISE

CHURCH ORDER

26 décembre 1963, jeudi soir, Jeffersonville (Indiana)

Thème central : Réponses à des questions diverses sur le fonctionnement de l'assemblée de Jeffersonville.

§1 à 10- Notre but ce soir est de savoir comment diriger l'Eglise du Dieu vivant. Mon désir a toujours été de voir l'Eglise maintenue en ordre. Les instructions que je vais vous communiquer sont au mieux de ma connaissance, et je m'attends à ce que vous les respectiez. Il ne peut pas y avoir deux têtes dans l'église, il faut un absolu, et mon absolu est la Parole, la Bible. Comme Paul, je vous demande de me suivre comme je suis Christ. Et si j'ai tort, votre devoir est de me le dire. Quand vous commencez à grandir dans la Seigneur, toutes les forces des ténèbres sont contre vous. Vous devez être des soldats, et pas seulement des nouvelles recrues, car **un jour cette église sera fermée**. Vous ne serez peut-être pas d'accord avec ces principes, mais il faut un absolu, et je crois que je donne cela par le Saint-Esprit. Que cet enregistrement soit votre absolu sur ces points.

Q.1 - Comment l'église doit-elle agir lors de demandes d'aide financière pour de la nourriture ou des vêtements ?

§11 à 15- Nous sommes responsables des membres de notre église, mais nous ne pouvons pas subvenir aux besoins du monde. S'il nous reste quelque chose, et que vous vouliez aider des gens de l'extérieur, le conseil des diacres doit régler cela : *"Choisissez parmi vous sept hommes, de qui l'on rende un bon témoignage, qui soient pleins d'Esprit Saint et de sagesse, et que nous chargerons de cet emploi"* [Act. 6:3]. Ce n'est pas au pasteur, ni aux administrateurs, mais aux diacres, de s'occuper des demandes d'aide financière ou autre. Les plaintes doivent être adressées au président du conseil des diacres, et traitées par le conseil des diacres. Et les diacres doivent ensuite demander au trésorier si c'est possible.

Q.2 - Est-il suffisant de dire de la chaire que le don des langues et l'interprétation doivent avoir lieu dans une réunion avant le service ?

§16 à 19- C'est l'affaire du pasteur, qui est la tête responsable de la partie spirituelle, alors que les diacres sont les policiers responsables de l'ordre et des nécessiteux. Les administrateurs, quant à eux, sont responsables des finances et du bâtiment. Paul n'a jamais eu à enseigner les Chrétiens d'Ephèse ou de Rome sur la façon d'utiliser les dons. Il a dû en parler aux Corinthiens qui mettaient l'accent dessus. Paul a commencé par leur parler de leur position en Christ, puis il leur a reproché leurs disputes, sans toutefois les rejeter du christianisme, ce qu'il ne faut jamais faire.

§20 à 27- Comme Paul, je répète ceci : *"Lorsque vous vous assemblez, ... que tout se fasse pour l'édification. - En est-il qui parlent en langue, que deux ou trois au plus parlent, chacun son tour, et que quelqu'un interprète ; - s'il n'y a point d'interprète, qu'on se taise dans l'église, et qu'on parle à soi-même et à Dieu"* [1 Cor. 14:26-28]. Un bébé spirituel fait beaucoup de bruit, et croit pouvoir mieux parler que le prédicateur. Mais si vous le corrigez, vous lui ferez du mal. Quand il a grandi un peu, on peut lui dire de ne pas interrompre son père. Dites-lui un mot au moment favorable. Celui qui parle en

langues pendant la prédication coupe l'Esprit et le fil de la pensée divine chez le prédicateur. C'est pourquoi Dieu ne peut pas confier de grands dons aux gens : ils ne savent pas les maîtriser.

§28 à 33- Il y a aussi des imitations, mais ce n'est pas le cas chez nous. "*L'esprit des prophètes est soumis au prophète*" [1 Cor. 14:32], c'est-à-dire à celui qui prophétise, qui prêche, qui parle en langue et interprète, et si un homme n'accepte pas les remontrances, l'esprit qui est sur lui n'est pas de Dieu. Il ne faut pas se lever et parler en langues pendant la prédication. Chaque don est un ministère particulier, et chacun doit s'attendre à son propre ministère, et sachons attendre d'en posséder un authentique.

§34 à 38- Qu'un seul don se manifeste à chaque fois. Pour cela, que ceux qui parlent en langues, interprètent, prophétisent, se réunissent à l'église dans une pièce à part de bonne heure avant le début de la réunion, et qu'ils s'attendent au ministère du Seigneur. Cela ne doit pas être exercé devant l'assemblée, car ce sont des ministères privés et ils sont pour l'église. C'est pour cela qu'ils doivent se réunir. Le pasteur lui aussi doit étudier tranquillement la Bible, pour être oint devant l'auditoire. Le pasteur est un prophète, car il apporte la Parole. Que celui qui parle en langue et celui qui interprète s'attendent l'un l'autre, car celui qui parle en langue est incapable d'aller répéter plus tard à un autre ce qu'il a dit. Ces ministères sont pour l'église, et ce qui est dit est mis par écrit.

§39 à 41- Le pasteur dit ce qui est écrit dans la Bible. Le parler en langue interprété, ou la prophétie, disent ce qui n'est pas écrit, par exemple qu'il va y avoir un accident, et cela doit être ensuite annoncé à l'église. Lors de ces réunions préliminaires, que deux ou trois personnes capables de détecter le passage soudain d'esprits faux, attestent qu'ils croient que cela vient du Seigneur. Ces ministères doivent être prêts à être mis à nu. Si cela vient de Dieu, cela tiendra. Le pasteur lui aussi sait de quoi il parle.

§42 à 48- Certains de ceux qui parlent en langue par l'Esprit s'édifient eux-mêmes seulement. Ce n'est pas profitable pour l'édification de l'église, ce n'est pas un message direct de Dieu à l'église, pour aider par exemple à prendre une décision non évidente, ou pour révéler les secrets d'une vie. La réponse n'est pas écrite dans la Bible et doit donc venir de Dieu. Remarquez que Paul n'a pas eu besoin de parler de tout cela aux Ephésiens: avec ces derniers, il parlait de choses plus grandes.

§49 à 55- Le message donné en langues ou par prophétie est déposé sur l'estrade et lu par le pasteur avant le début de réunion. Et si cela s'accomplit, nous rendrons grâce pour la présence de l'Esprit parmi nous. Sinon, cessez, tant que ce mauvais esprit ne sera pas sorti de vous. Si nous agissons ainsi, l'incroyant, voyant la prophétie se réaliser, saura que l'Esprit de Dieu est parmi nous. Nous devons agir comme des adultes, et non plus comme des enfants. Ces dons sont sacrés et viennent de Dieu. Laissons Dieu s'en servir. Si un étranger de passage et ignorant de ces règles interrompt le prédicateur, c'est au diacre d'aller lui parler après la réunion, ce n'est pas au pasteur, sauf s'il n'y a pas de diacre présent.

Q.3 - Existe-t-il une meilleure façon de maintenir l'ordre dans l'église que de devoir, pour les diacres, rappeler constamment ces choses aux gens ?

§56 à 62- Le devoir des diacres est de maintenir l'ordre avec bienveillance. Ils peuvent aussi intervenir pour, par exemple, désarmer un forcené. Ils sont les policiers dans la maison de Dieu. Ils peuvent, à deux ou trois, inviter celui qui interrompt le pasteur à aller dans une autre pièce pour lui parler. Et si les diacres ne peuvent pas maîtriser la

situation, n'importe qui dans l'église peut porter secours à la personne en danger. Dans notre pays, quiconque s'oppose à un diacre est passible de deux à dix ans de prison. Si un étranger parle en langue pendant la prédication, laissez faire. Si c'est un membre de l'église, faites-lui écouter cette bande à la réunion suivante.

Q.4 - L'école du dimanche doit-elle avoir lieu avant la prédication ?

§63- Oui. Les petits ne peuvent pas rester assis pendant toute une prédication. Que l'école du dimanche commence et se termine à l'heure.

Q.5 - Celui qui enseigne la classe des adultes doit-il être autre que le pasteur ?

§64 à 66- Oui, si cela a été ainsi prévu. Le pasteur peut assurer l'école du dimanche pour les adultes et la prédication. Il peut aussi confier l'école à une autre personne et lui allouer 30 à 40 minutes. Une cloche peut donner le signal de la fin de l'école. Prévoyez aussi du temps pour un cantique et le compte-rendu.

Q.6 - Combien doit-il y avoir de classes ?

§67 à 70- Il faut au moins trois classes. Pour les tout-petits, de 5 ans à 8 ou 10 ans, il en faut une dont s'occuperait une ancienne maman. Il faut une classe pour les adolescents de 10 à 15 ans, et une autre pour ceux qui ont plus de 15 ans et les adultes. Pour tous ceux-là, il faut quelqu'un qui puisse apporter la Parole.

Q.7 - Qui doit être moniteur ?

§71 à 72- C'est à vous de les élire. C'est une affaire sérieuse, et s'il ne convient pas, changez-le. Je n'hésiterais pas pour ma part à dire à l'Eglise si le pasteur, le diacre ou l'administrateur ne conviennent pas. Et **c'est à l'Eglise de décider**. C'est mon rôle en tant qu'évêque, que surveillant, de donner mon avis.

§73- C'est à vous de sélectionner les moniteurs. Choisissez un homme strict, capable de manier la Parole, plutôt qu'un spécialiste du pique-nique. Les pique-niques pour fraterniser, c'est bien, mais pas ici. Nous ne croyons pas aux réunions mondaines.

Q.8 - Qui doit être à la tête de l'école du dimanche afin de la garder dans l'ordre ?

§74 à 77- Le moniteur de l'école du dimanche n'est ni diacre, ni administrateur, ni pasteur. C'est à lui de gérer les moniteurs, de préparer le rapport sur le nombre des présents et des moniteurs, sur le nombre de Bibles, sur le montant des offrandes qu'il aura collectées, etc. Juste avant la prédication, il lui sera demandé de faire son rapport devant l'auditoire. Si l'école a des besoins, qu'il les soumette au conseil d'administration. C'est aux administrateurs d'effectuer les achats si c'est possible. Pour faire des cadeaux, par exemple pour donner une Bible comme prix, qu'il consulte les diacres.

Q.9 - Nous avons essayé d'agir selon notre compréhension de ce qui a été dit lors de l'inauguration de la nouvelle église. Certains se sont fâchés et nous ont quittés, d'autres, en particulier les enfants, ne veulent pas écouter ce que nous disons. Les parents à qui nous en avons parlé refusent de s'en occuper. Avons-nous mal compris, ou nous y prenons-nous mal ?

§78 à 88- Vous avez bien agi. S'ils se fâchent, sachez qu'ils font de même avec moi. En agissant ainsi, ils ne sont pas en règle avec Dieu, car l'Esprit est soumis à l'ordre de Christ. Et s'ils partent, laissez-les partir et priez pour eux. Puis qu'un diacre aille plus tard leur demander ce qui n'allait pas, et voir si la réconciliation est possible. Si ce n'est pas possible, qu'il fasse appel à 2 ou 3 témoins, et si l'accord est impossible, qu'on le dise devant l'église. Ils ont quitté l'église. *"Ils sont sortis du milieu de nous parce qu'ils n'étaient pas des nôtres"* [cf. 1 Jean 2:19]. Quant aux enfants, ils doivent savoir par leurs parents ce qu'est la discipline : l'église n'est pas une maison de jeu, mais le lieu de visitation du Saint-Esprit, une maison d'adoration. S'ils ne savent pas se tenir, qu'ils ne viennent pas. Si besoin est, rencontrez les parents à l'écart, même s'il s'agit des enfants du pasteur. Nous devons être droits les uns envers les autres. En cas de refus répété des parents d'écouter, réunissez les diacres, et faites venir les parents et demandez-leur de mettre leurs enfants ailleurs pendant les cultes.

§89 à 93- Vous avez donc bien compris, et je suis obligé de prendre position sur ce sujet. Mais si, quel que soit mon désaccord avec un homme, je ne pense pas de lui autant de bien que Christ en pense, c'est que je n'ai pas l'Esprit de Christ en moi. Et alors vous ne pourrez jamais l'aider. Avant de discuter avec lui, faites donc disparaître cela de votre cœur.

§94 à 95- Si des bébés pleurent, on ne peut évidemment pas les en empêcher, mais si cela interrompt le message, que les diacres interviennent.

Q.10 - Comment faire lorsqu'il s'agit de collecter des offrandes dans l'église pour des gens ?

§96 à 97- Cela ne doit pas se faire, sauf pour votre pasteur. S'il s'agit d'un membre de l'assemblée ayant un gros problème, si par exemple sa maison a été détruite, et si vous ne voulez pas faire une collecte, que les conseils décident de ce qu'il faut donner dans la mesure où la caisse le permet. Si la caisse est insuffisante, la collecte peut être envisagée. Que cela soit discuté en conseil, que la décision soit communiquée au pasteur qui fera ensuite la demande depuis l'estrade. Que la somme collectée soit remise au trésorier et versée par lui à la personne avec un reçu, pour éviter les problèmes fiscaux.

§98 à 102- Il ne faut pas laisser une personne de passage, et ayant un problème urgent, demander du secours depuis l'estrade. Ce n'est pas l'affaire du pasteur, mais celle des diacres ou des conseils. Le conseil peut se réunir et décider de donner une somme pour dépanner la personne quand c'est justifié. S'il n'y a pas d'argent en caisse, le conseil peut demander au pasteur de collecter une offrande. Beaucoup de gens sont venus me demander de l'argent en se faisant passer pour des pasteurs ayant eu un accident de voiture. **L'église n'est responsable que des siens !** Mais s'il y a la preuve que le besoin de la personne de passage est réel, alors la demande peut être faite comme je viens de le dire.

§103 à 105- Si vous voulez donner de l'argent de votre poche à une personne qui a faim, cela vous regarde, et ce n'est pas l'église qui est sollicitée. Je ne parle pas non plus ici du cas où un accord a été passé avec un évangéliste de passage quant à sa rémunération par une offrande ou un salaire.

§106 à 109- A la demande du conseil d'administration ou des diacres, le pasteur donne le nom de la personne de passage qui a formulé un besoin, lui demande de se lever pour se faire voir, et lui demande d'attendre à la porte pour que ceux qui le veulent lui fassent un don. Ainsi vous faites une annonce sans toutefois donner l'approbation de l'église.

C'est une preuve d'hospitalité.

Q.11 - Qu'en est-il des bandes ? Vous avez été blâmés à ce sujet. Qu'en est-il de ceux qui vendent des bandes autour de l'église, alors que Monsieur Maguire [NDT : personne ayant la concession de la diffusion des enregistrements de l'église de Jeffersonville] doit payer des droits d'auteur sur celles-ci ?

§110 à 112- Cela regarde les administrateurs, mais ni les diacres ni les pasteurs. Il y a un contrat de concession pour les enregistrements. Si le concessionnaire veut laisser tout le monde vendre les bandes, c'est son affaire. Le concessionnaire devrait donner son aval par écrit pour éviter des ennuis. C'est comme pour un droit d'auteur.

§113- Il y a toujours eu des plaintes au sujet de ces enregistrements, et je reçois beaucoup de lettres à ce sujet. C'est aux administrateurs de tirer cela au clair. Les frères Roberson, Beeler, puis Mercier et Goad, ont produit ces bandes pendant des années. Tous ont essuyé des reproches. Dernièrement certains se sont plaints de ne pas recevoir les bandes, ou de recevoir des bandes réutilisées avec des surimpressions. Que les administrateurs veillent à la qualité de ce qui est vendu, même s'il faut vendre plus cher, sinon remboursez les clients. Les délais de livraison doivent être très courts, sinon il faut retirer la concession. Le contrat de concession doit être rediscuté tous les 6 mois ou tous les ans. Les bandes doivent être bien faites si vous les faites payer. Sinon, laissez les gens libres d'en faire.

§121 à 127- Les gens viennent ici pour trouver Dieu, et il faut que tout soit en ordre. Ni moi, ni l'église ne sommes intéressés par les droits d'auteur, et je ne veux pas que vous le soyez, bien que nous soyons obligés d'en recevoir. Je vous ai promis de donner à Jeffersonville la primeur de tous mes messages, à cause de la qualité des enregistrements. Et quand je reprends le message ailleurs, je préviens le frère qui s'occupe des bandes pour en avoir à la disposition des clients là-bas. Mais ce n'est pas possible si je pars pour une longue tournée, car je ne peux pas alors prévoir quelles seront toutes mes prédications.

Q. 12 - Jusqu'où un diacre peut-il ou doit-il aller pour le maintien de l'ordre dans l'église ? Devons-nous maintenir l'ordre, ou bien attendre que frère Neville nous dise ce qu'il faut faire ?

§128- C'est le travail des diacres, et non pas celui du pasteur Neville. Un policier ne demande pas l'avis du maire pour arrêter un voleur à l'œuvre. Si quelqu'un agit mal ici, parlez-lui. Ne soyez pas arrogants. Mais, s'ils refusent d'écouter, alors faites-vous comprendre ! Que nos 4 diacres se disposent aux coins de la salle pour tout surveiller au cas où entreraient des voyous. Montez la garde.

§131 à 143- C'est le diacre qui salue et oriente ceux qui entrent. Il allie la courtoisie et l'autorité. On doit lui obéir. C'est une fonction très stricte, et le diacre est autant un serviteur de Dieu que le pasteur. Mais ils n'ont rien à voir avec la gestion du bâtiment, les réparations, les finances, qui sont du ressort des administrateurs. Cependant les administrateurs et les diacres coopèrent, bien que leurs tâches diffèrent. N'oubliez pas que vous ne travaillez pas pour l'assemblée, mais pour Jésus-Christ, et il compte sur votre loyauté. Et vous devez faire votre devoir, même si parfois ce n'est pas facile quand les gens sont mécontents. Le diacre garde la maison de Dieu en ordre, mais ce n'est pas à lui de dire au pasteur ce qu'il doit prêcher. De même les administrateurs n'ont pas à demander au pasteur s'il veut que l'on répare le toit. Et chacun est responsable de sa

fonction devant Dieu.

Q.13 - Combien d'instruments, outre l'orgue et le piano, devons-nous avoir dans l'église?

§145 à 146- L'église n'a pas à acheter un instrument pour un musicien de passage. Mais s'il s'agit d'un musicien de l'orchestre de l'assemblée, si le responsable des chants souhaite un instrument, son achat est du ressort des administrateurs.

Q.14 - Comment tenir les gens tranquilles dans le sanctuaire avant et après la réunion ?

§147 à 151- C'est un point important. L'église n'est pas un endroit pour des relations amicales ou le bavardage, c'est le sanctuaire de Dieu. Quant à vos rencontres amicales, vous pouvez les faire chez vous. Autrefois, je devais être à la fois pasteur, diacre, administrateur, mais les huissiers accompagnaient les gens à leur place, et leur demandaient de rester en prière. Puis la pianiste commençait à jouer tandis que les gens se rassemblaient. Que votre organiste joue ainsi de la belle musique douce sacrée, ou bien enregistrez-la. Que les diacres fassent cesser les bavardages en expliquant : *"Nous sommes ici pour adorer, ne faites pas de bruit, restez assis, soyez respectueux, priez ou lisez la Bible. Ici, c'est un sanctuaire où Dieu habite. Vous êtes ici pour parler au Seigneur"*.

§152 à 157- Ce serait bien, avant la prédication, d'avoir trente minutes de prière silencieuse, suivies d'un prélude à l'orgue et d'un cantique de l'assemblée avec le chœur. Il n'y a alors que de l'adoration, et nous sommes là pour cela. Qu'il n'y ait pas de chuchotements ou de conversations, mais **seulement de l'adoration**.

Q.15 - Nous avons eu des plaintes sur le début du service. Nous avons des chants, des témoignages, des prières, des requêtes de prière, des chants spéciaux, et le message commence à 11 heures ou plus tard, et il n'y a pas beaucoup de temps pour la Parole. Certains s'impatientent et doivent partir avant la fin. Combien doit-il y avoir de chants ? A quelle heure faut-il commencer le message ? Nous avons parfois des requêtes de prière, et cela se termine en réunion de témoignages, etc., des choses qui ne semblent pas appropriées.

§158 à 164- Je suis fautif, car c'est moi qui ai donné l'habitude des réunions longues. Mes prédications ne devraient pas durer plus de 30 à 40 minutes. Sinon, cela épuise les gens, et ils n'assimilent pas. Jésus parlait peu. Pierre n'a pas parlé longtemps le jour de la Pentecôte, et 3 000 âmes ont été sauvées. Si j'ai agi ainsi, c'est à cause du poids du message de l'heure que je dois apporter, et des enregistrements qui circuleront dans le monde entier. Une réunion peut être gâchée par des témoignages qui s'éternisent, ou des prières interminables pour une liste de personnes.

§165 à 170- Votre prière principale doit se faire dans le secret de votre chambre aussi longtemps que vous voulez, mais, ici, votre prière doit être courte, rapide. Que l'essentiel du temps soit consacré à faire pénétrer la Parole. Voici ma suggestion. L'assemblée entre silencieusement pendant qu'on joue les cantiques. Et qu'elle quitte aussi la salle sans bavarder. Que l'Esprit du Seigneur reste présent. Si le pasteur prévoit un enregistrement, et donc une longue réunion, que les gens soient prévenus. Sinon, une prédication de 35 minutes suffit.

§171 à 176- Vous avez tous un bon caractère, mais ne soyez pas efféminés. Jésus

s'est fâché un jour : *“Ma maison sera appelée une maison de prière. Mais vous, vous en faites une caverne de voleurs”* [Mat. 21:13]. Il a agi comme diacre quand il a chassé ces gens avec un fouet. Il a agi comme pasteur quand il a traité les pharisiens d'aveugles [cf. Mat. 23:26]. Il a agi comme prophète. Il a agi comme administrateur quand il a dit à Pierre de jeter l'hameçon [Matth. 17:27] ou de payer le tribut à César [Mat. 22:21]. Mais jamais il n'a été insolent. Il était doux, aimable et compréhensif, mais sévère. Il a fait cela pour nous servir d'exemple. Usez de bonté, de douceur, de bienveillance. C'est le Saint-Esprit qui vient à l'instant de me montrer que Jésus a été diacre !

§177 à 184- Si la réunion commence à 7 heures 1/2, ouvrez les portes à 7 heures, et que la pianiste soit déjà là. Si elle ne le peut pas, enregistrez-la, et que celui qui ouvre la salle mette l'enregistrement pendant 1/2 heure. A 7 heures 1/2, la cloche sonne, le responsable des chants commence son travail. Qu'il y ait un ou deux chants collectifs, puis qu'une personne déjà désignée fasse une prière courte après avoir fait lever l'assemblée. Le pasteur ne doit pas encore être là. **C'est chez vous que vous devez prier** : *“Lorsque vous priez, ne soyez pas comme les hypocrites, qui aiment à prier debout dans les synagogues et aux coins des rues, pour être vus des hommes. Je vous le dis en vérité, ils reçoivent leur récompense. - Mais quand tu pries, entre dans ta chambre, ferme ta porte, et prie ton Père qui est là dans le lieu secret ; et ton Père, qui voit dans le secret, te le rendra”* [Mat. 6:6]. S'il y a des requêtes de prière, qu'elles soient mises par écrit et déposées sur l'estrade. Ne demandez pas à l'auditoire s'il y a des requêtes. Puis que tous s'assoient.

§185 à 194- Si quelqu'un demande un chant spécial, c'est au responsable des chants de décider du jour de sa programmation. Que le conducteur des chants ne se comporte pas comme un prédicateur. Si une offrande doit être collectée, que ce soit juste après la prière, pendant un dernier cantique. Au début de ce cantique, le pasteur doit sortir de son bureau et venir sur l'estrade, en étant sous l'onction. Il ouvre sa Bible et il est environ 8 heures. Puis il apporte sous l'onction cette Parole, comme le Saint-Esprit la donne, pendant 30 à 45 minutes. Pour finir, il fait l'appel à l'autel et au baptême, tandis que l'orgue joue.

§195 à 200- Quand il prie pour les personnes qui se sont avancées, le pasteur demande à l'auditoire de baisser la tête. Si personne ne vient, il fait un appel à ceux qui désirent recevoir le baptême du Saint-Esprit. Que deux ou trois leur imposent les mains, prient pour eux, et qu'ils soient conduits dans une pièce adjacente pour leur enseigner comment recevoir ce baptême. Ainsi, le déroulement de la réunion n'est pas retardé. Si personne ne vient, alors qu'il y ait l'onction d'huile pour les malades. Si une personne demande un entretien privé, le pasteur la recevra plus tard dans son bureau, et les diacres y conduiront la personne. Ainsi, en 1 heure et 35 minutes, tout est terminé, et tout le monde est satisfait. S'il n'y avait que les saints, nous pourrions rester toutes la nuit, mais nous essayons aussi d'attirer les autres.

§201 à 203- Quant aux réunions de témoignages, j'ai découvert qu'elles font parfois plus de mal que de bien ! Dans une phase de réveil actif, des témoignages brûlants spontanés sont les bienvenus. Sinon, prévoyez et annoncez des réunions conçues dans ce but, réunions durant lesquelles vous lisez la Parole et laissez les gens témoigner de 45 à 60 minutes.

§204 à 208- J'ai répondu de mon mieux. Si nécessaire, repassez la bande. Pour autant que je sache, c'est la volonté de Dieu pour ce Tabernacle, à l'angle de la 8ème rue et de la rue Penn ! Un Chrétien n'est pas un bébé poussé n'importe où, mais un homme qui **aime**

Dieu et son assemblée. Agissons comme des adultes dans la maison de Dieu, en honorant chaque don et chaque fonction. [Prière].
